

Procédure de VISA & Permis de séjour

Le point de départ pour les étudiants est toujours la ' entrée . Selon la durée de la formation , les besoins sont déterminés de l'étudiant et le type de cours . Pour un cours de plus de 90 jours, il faut toujours un visa d'étudiant et un minimum de 20 heures d'étude par semaine . Après l'inscription , l'école commence la recherche d'un logement convenable et la préparation des documents à soumettre à l'ambassade (de mise en nomination) .

Partie des documents sont à la charge de l'étudiant et en partie par l'école .

L'école prend en charge les documents suivants :

- Certificat de constitution ;
- Copie de nos collaborations avec plusieurs universités (Gênes , Milan , Sienne) ,
- Certificat d'inscription ,
- Lettre à l'ambassade ,
- Facture ,
- Copie du passeport du propriétaire de l'école qui correspond au certificat de constitution,
- Déclaration de la disponibilité de l'hébergement (adapté) , **ou** « lettre d'invitation » .

L'étudiant / élève prend en charge:

- Un passeport valide pour la durée du séjour ,
- Démonstration de l'existence de moyens de subsistance correspondant au séjour en Italie .
- La couverture d'assurance pour les soins médicaux et l'hospitalisation.
- Billet d'avion (aller / retour - ouvert)

Les documents sont toujours envoyés à l'étudiant lorsque l'école a reçu le paiement de la totalité du cours (pas de logement) .

Date et ordre des événements

1 . Inscription aux cours

2 . Paiement des cours

3 . préparation des documents

1 semaine - pour les transferts de l'étranger prend 3-4 jours ouvrables . Préparation des documents le jour même.

4 . Livraison de documents

Selon la destination de 1 à 2 semaines messagerie prioritaire. Service de messagerie est également disponible à € 45, - . La livraison est habituellement dans les 2 jours ouvrables .

5 . Rendez-vous à l'ambassade / consulat

6 . interview

7 . Visa de pratique

De 10 jours à 2 semaines et demi .

La durée totale de la procédure de 3 à 6 semaines.

Si vous souhaitez de plus amples informations peuvent aussi visiter le site officiel : <http://www.esteri.it/visti/home.asp>

Une fois que vous avez votre visa étudiant, vous devez demander un " permis de séjour " dans les 8 jours dès l'arrivée en Italie. Vous pouvez trouver le " kit pour le permis de séjour " à n'importe quel bureau de poste. Vous devez le remplir, joindre une copie de toutes les pages de votre passeport avec un timbre et le retourner au bureau de poste, où, après avoir payé une redevance (le coût dépend de la durée du permis de séjour, mais en général est d'environ € 115), vous recevrez une confirmation de la demande (il est important de ne pas perdre ce document parce que c'est un permis temporaire), la date du rendez-vous au poste de police qui est généralement pris pour les 3-4 semaines suivantes. Le bureau de poste vous donnera également un code avec lequel vous pouvez vérifier le statut de votre permis sur le site internet de la police italienne .

Scuola-tricolore, Via Edilio Raggio 1/ 3, 16124 Genova, Italy

T: +39 010-2512338 – F: +39 010-2517826 – E: info@scuola-tricolore.it – W: www.scuola-tricolore.it

Facultatif: Si vous êtes intéressé à travailler en Italie ou prolonger votre séjour, ouvrir un compte bancaire, etc. , vous devez demander un " Code des impôts " au Trésor public en Piazza Carignano à Gênes .

Cordialement,

